

Séances d'information sur le SDAGE



Arrondissement
SUD

le lundi 3 octobre 2011



Introduction : Objectifs de la session

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE
2. Etat des lieux et surveillance
3. Le SDAGE 2010-2015
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- **Objectifs généraux**
 - Replacer les documents de planification dans le contexte réglementaire
 - Parcourir les points essentiels des documents de planification SDAGE et programme de mesures,
 - Sensibiliser à la prise en compte des problématiques «eau» dans les politiques publiques,
- **Logistique / organisation / plan de la rencontre**
 - 9h – 10h20 : première partie (1 à 3)
 - Pause
 - 10h30 – 12h20: seconde partie (4 à 5)
 - 12h30 : conclusion.
- **Chapitres ponctués par un temps d' échange**

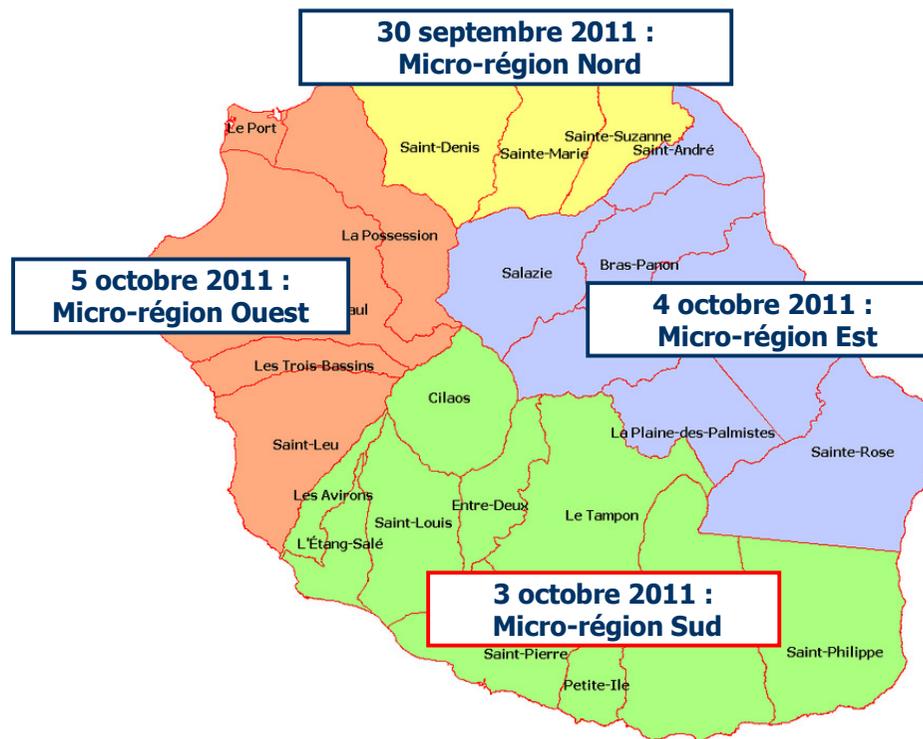
Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE
2. Etat des lieux et surveillance
3. Le SDAGE 2010-2015
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Des sessions dans les 4 micro-régions (1/2 j)





1 - Contexte réglementaire : la DCE

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

1- Contexte réglementaire : la DCE



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

La Directive Cadre sur l'Eau : Texte fondateur

- La DCE du 23 octobre 2000 :
 - Texte européen structurant la politique de l'eau des États Membres
 - Directive transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004

- Une série d'**obligations** pour les États-Membres :
 - **De méthodes**
 - La gestion par grands districts hydrographiques
 - Un état des lieux, un plan de gestion
 - Un programme de surveillance des masses d'eau
 - La participation de tous les acteurs et du public

 - **De résultats**
 - La non détérioration des ressources et des milieux
 - Atteindre le bon état de toutes les eaux en 2015
 - La réduction ou la suppression de substance dangereuses

 - **De calendriers.**
 - Un cycle de gestion de 6 ans
 - Des rapportages à la Commission Européenne



...de méthode : Les districts hydrographiques

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

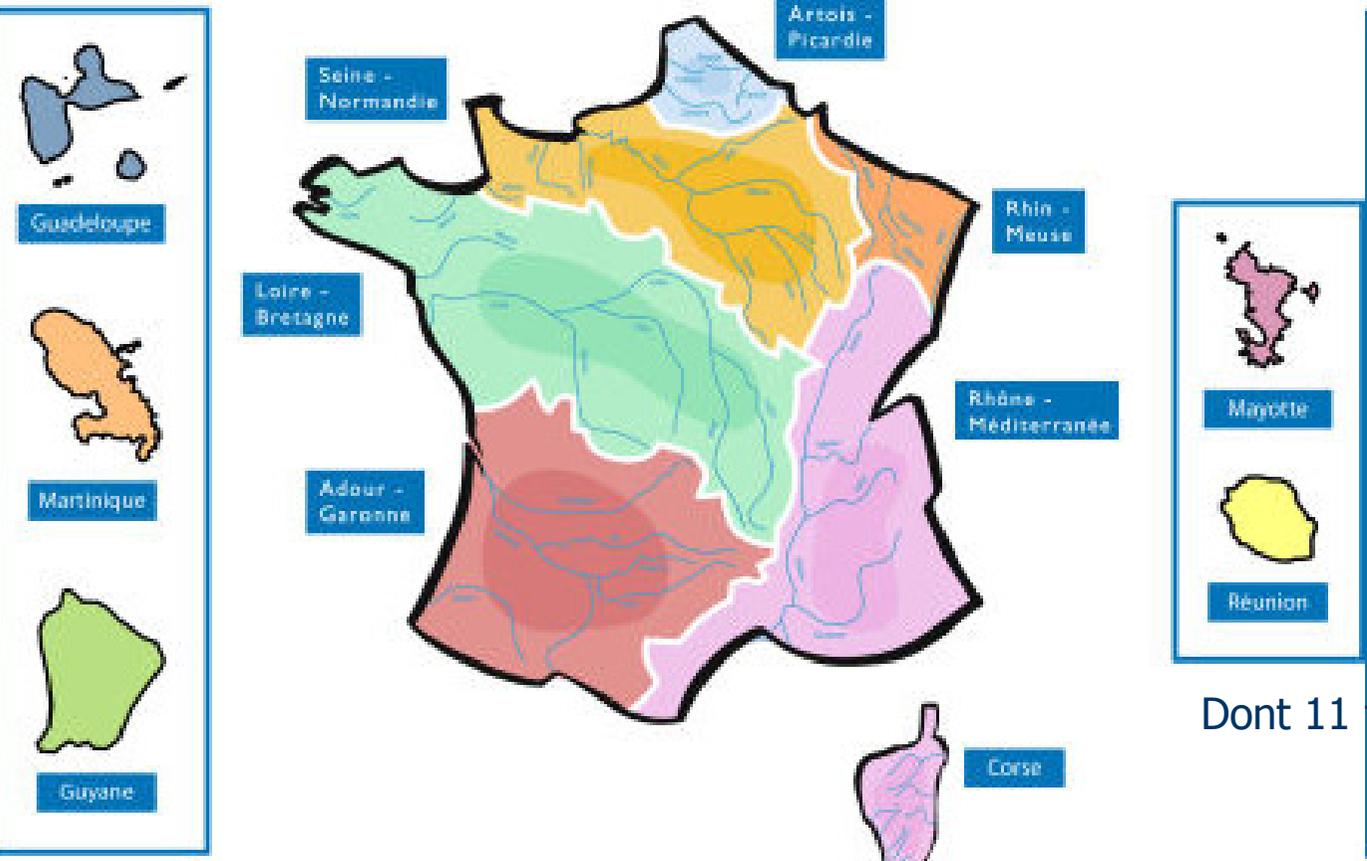
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

National and International River Basin Districts
Submissions In accordance with Article 3 of the Water Framework Directive





Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

...de méthode : Les outils de planification

- Un état des lieux
 - Détermination des masses d'eau
 - Diagnostic de l'état des masses d'eau

- Un plan de gestion et un programme de mesures



- Des processus de suivi
 - Suivi de la qualité des eaux : programme de surveillance,
 - Suivi des actions : détermination de mesures supplémentaires,
 - Rapportages



...de résultat : 2 notions fondamentales

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

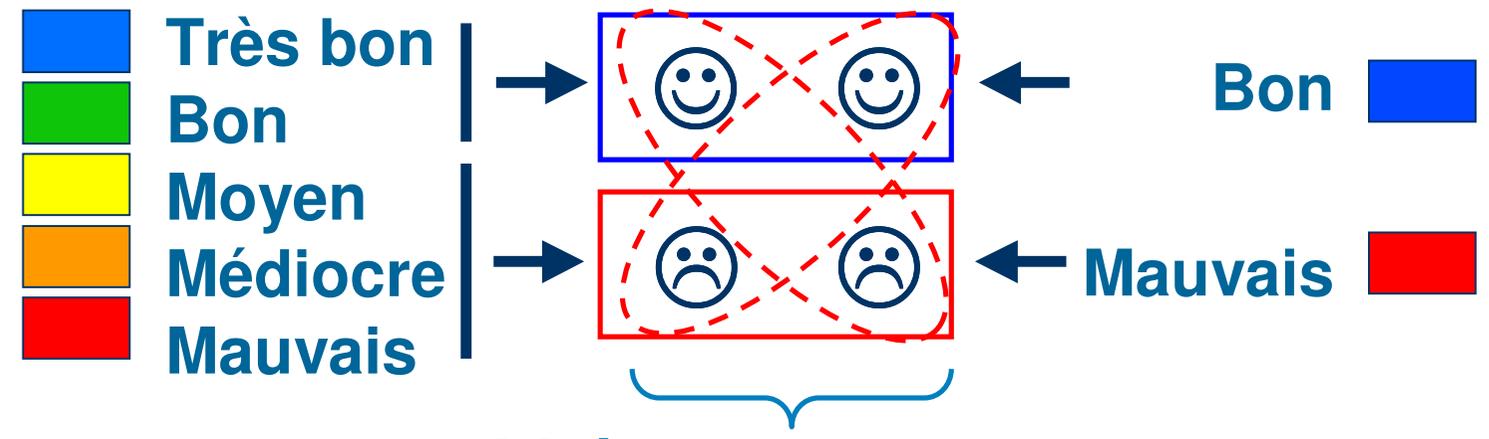
1- Le « bon état » : la qualité du milieu (eaux de surface)

État écologique

(biologie + physico-chimie + hydromorphologie)

État chimique

(normes européennes)



L' état de la masse d'eau

Bon Etat = une eau en quantité et en qualité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystème et des usages.

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

2- Masses d'eau : une unité spatiale d'évaluation

- **portion** d'un cours d'eau, d'une nappe, d'une zone côtière, **homogène** dans ses caractéristiques

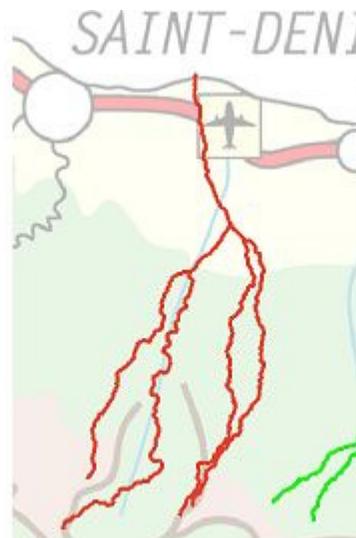
Ex : Pour la Réunion, 56 masses d'eau : 24 cours d'eau, 3 plans d'eau, 16 masses d'eau souterraines, 13 masses d'eau côtières

- Une identification parfois délicate :

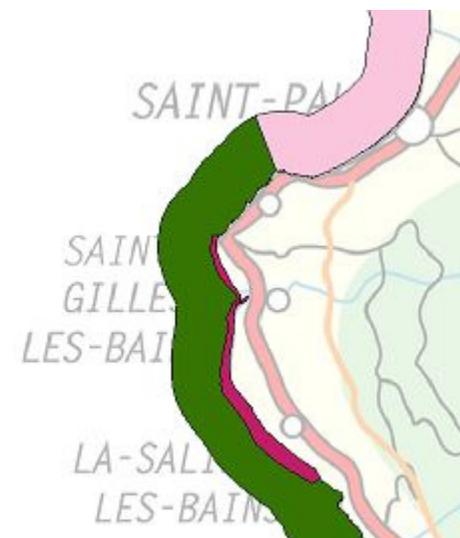
- Bien connaître => Nécessite des connaissances scientifiques fortes
- Bien délimiter => Un cours d'eau => une ou plusieurs masses d'eau ?



1 cours d'eau => 5 masses d'eau



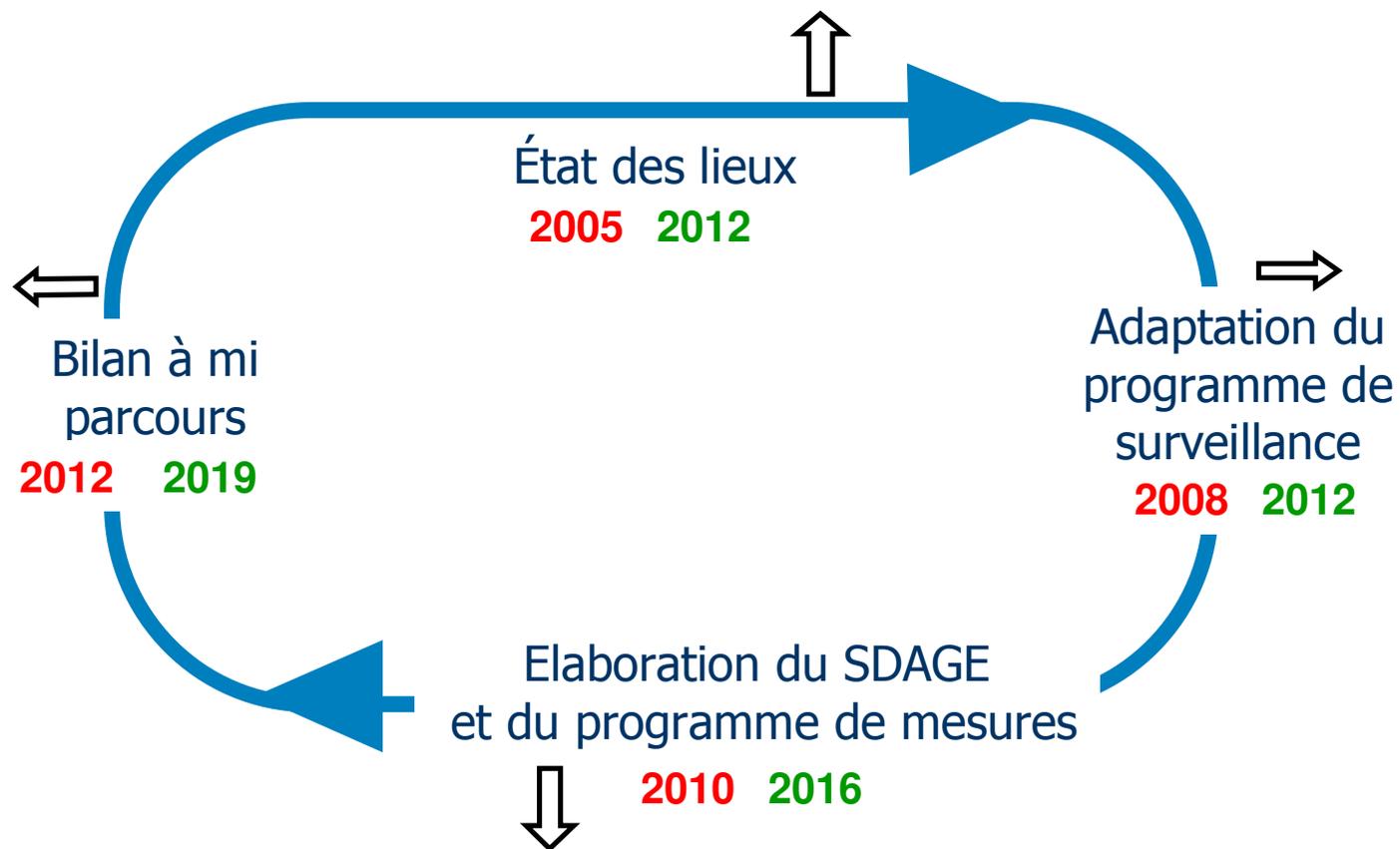
1 cours d'eau => 1 masse d'eau



exemples de masses d'eau côtières

...de calendriers : le tempo européen

- Processus itératif : renouvellement tous les 6 ans :
 - Plan de gestion 2010-2015, puis 2016-2021 ...





Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Une relative souplesse de la DCE

⇒ **Atteindre le bon état des eaux en 2015**

Mais une certaine souplesse :

➤ Possibilité de **report de délai** (2021 ou 2027) :

- Problème de faisabilité technique
- Coûts disproportionnés
- Conditions naturelles (temps de réponse du milieu)

Ex : aquifère étang salé – St Louis

➤ Possibilité d'objectifs environnementaux **moins stricts** :

- Atteinte des objectifs impossible ou coûts disproportionnés

Pas dans la zone sud

➤ Possibilité d'**objectifs adaptés** :

- « **bon potentiel** écologique » pour les masses d'eau fortement modifiées (changement des conditions de référence)

Pas dans la zone sud

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

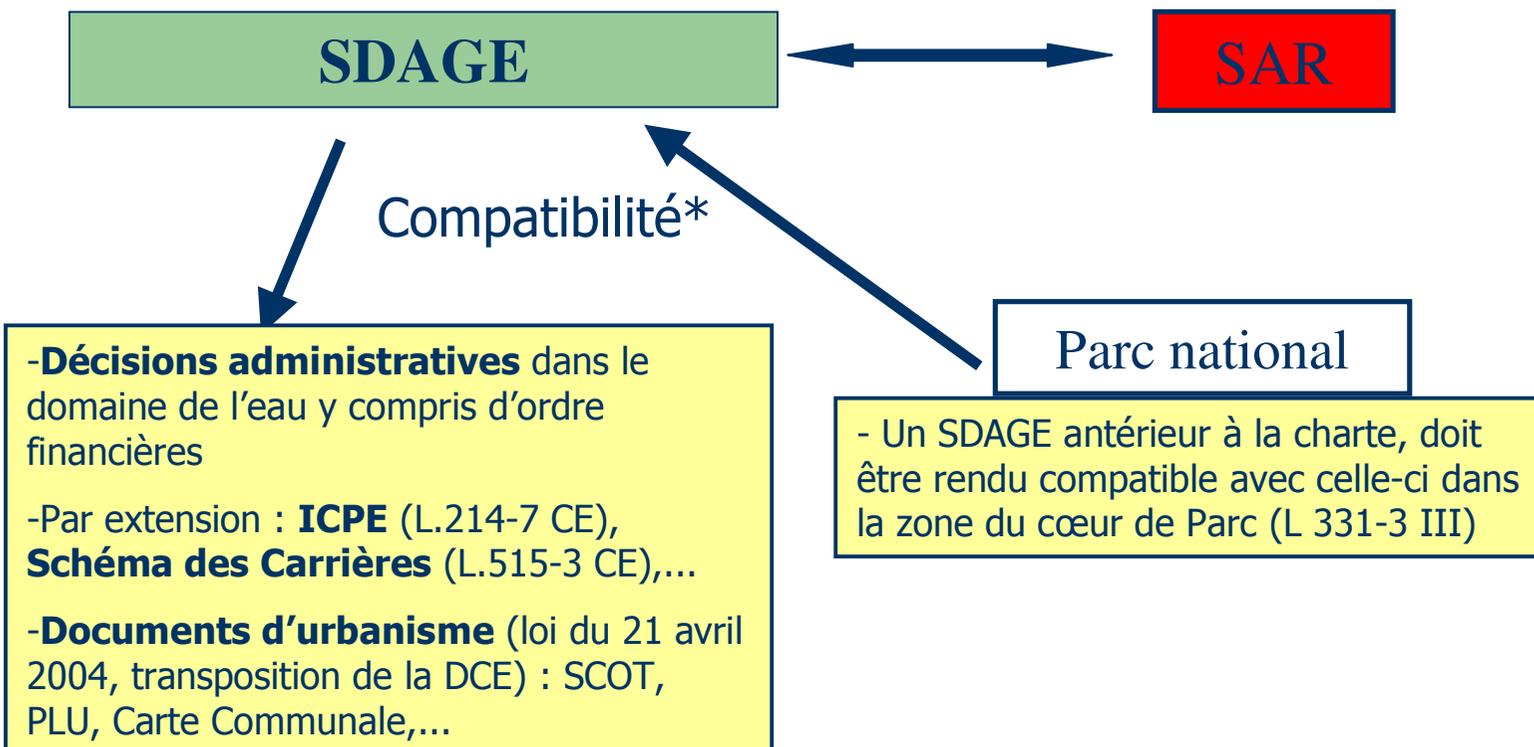
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- La DCE reprend plusieurs concepts déjà en place en France (Gestion par bassin, notion de « plan de gestion », réseaux de surveillance)
- SDAGE vis à vis des autres documents de planification



*compatibilité <=> le document ne porte pas d'objectifs qui iraient à l'encontre de ceux du SDAGE.



2 – Etat des lieux et surveillance

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

2 – Etat des lieux et surveillance



Définition du programme de surveillance

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Objectifs

- Suivre la qualité des eaux
- Evaluer l'impact des actions menées pour améliorer cette qualité

● Une mise en place complexe :

- Choix des **points** : station représentative de la masse d'eau,
- Choix des **paramètres** et des **méthodes** sur la station
- Prises en compte des **contraintes techniques** et **financières** (accès au site, transmission des données, couts des analyses...)



Les réseaux du bassin Réunion

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

• Les documents de cadrage au niveau du bassin



Justificatifs des réseaux
et choix des éléments
pertinents localement

Novembre 2008



Cartographie des
masses d'eau et
réseaux, liste
partielle des sites

Décembre 2009

• Points arrêtés en novembre en 2008

	Ensemble du bassin		Micro-région SUD (40%)	
	Nb de masses d'eau	nb de stations de surveillance	Nb de masses d'eau	nb de stations de surveillance
Masses d'eau souterraines	16	36	7 (44%)	10 (28%)
Masses d'eau côtières	13	10	6 (46%)	3 (33%)
Plans d'eau	3	1	1 (33%)	0 (0%)
Cours d'eau	24	20	9 (38%)	5 (25%)



Les réseaux du bassin Réunion

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Plusieurs réseaux de mesures par stations

- **Suivi de l'état écologique** : Invertébrés / Poissons et macrocrustacés / Diatomées / Physico-chimie / Autres micropolluants / Hydrologie/ corail...
- **Suivi de l'état chimiques** : Liste de 41 substances, fixée par la Commission Européenne (métaux, pesticides, polluants industriels...)
- **Suivi de l'état quantitatifs** : (eaux souterraines): piezomètres

● Des millions de données

- Récoltées
- Enregistrées et stockées,
- Traitées et analysées
- Utilisées et diffusées



www.reunion.eaufrance.fr



surveillance.eaufrance.fr

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

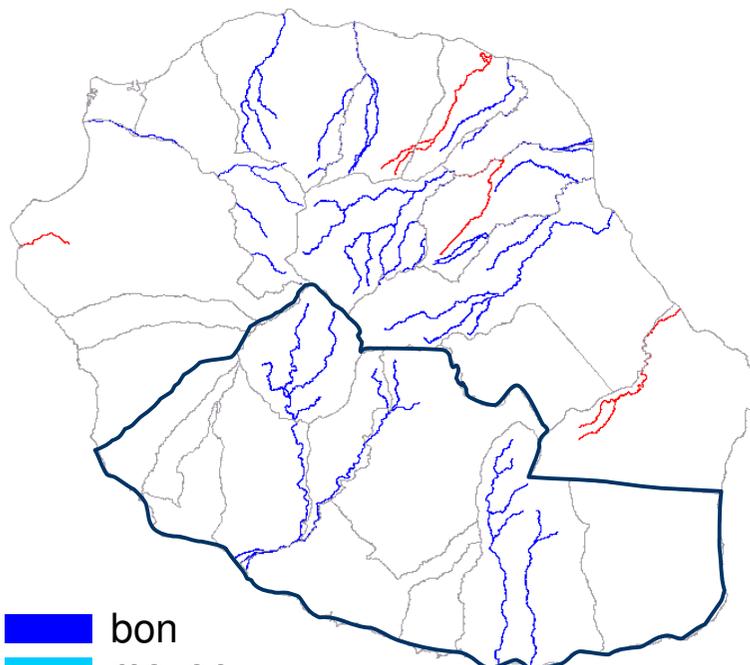
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

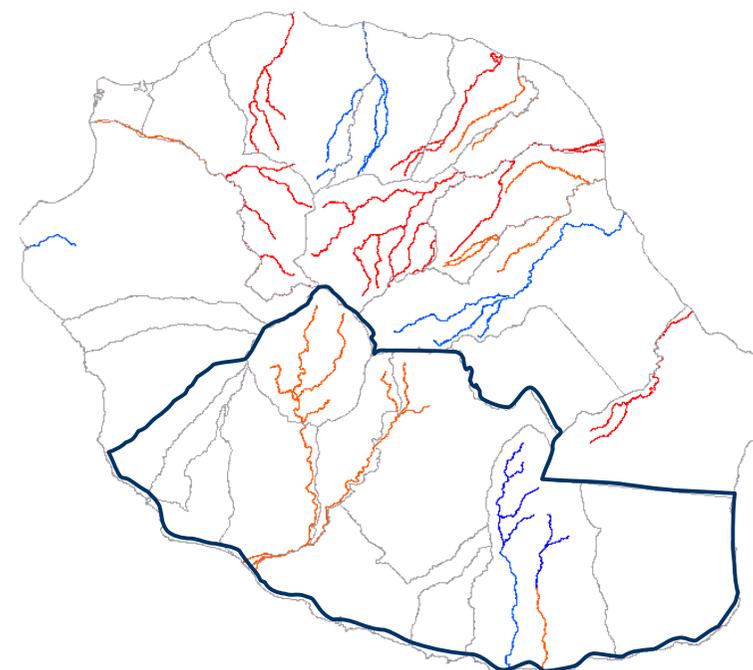
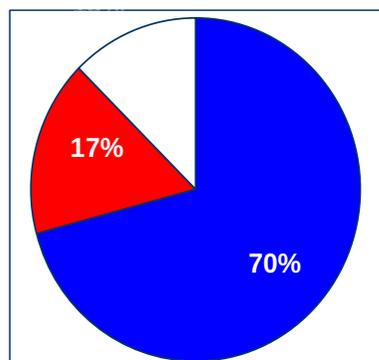
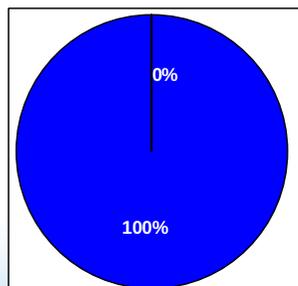
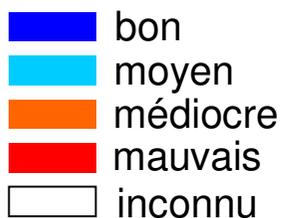
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

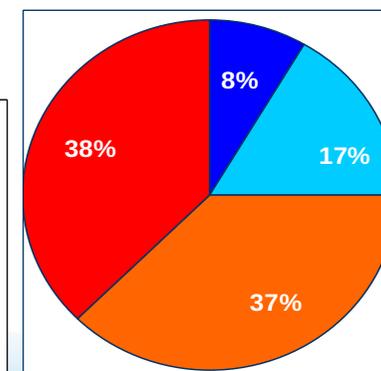
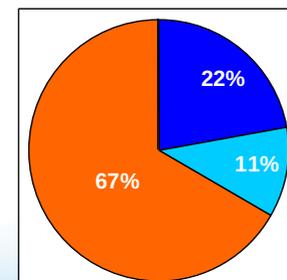
- Conclusion -



État chimique



État écologique



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

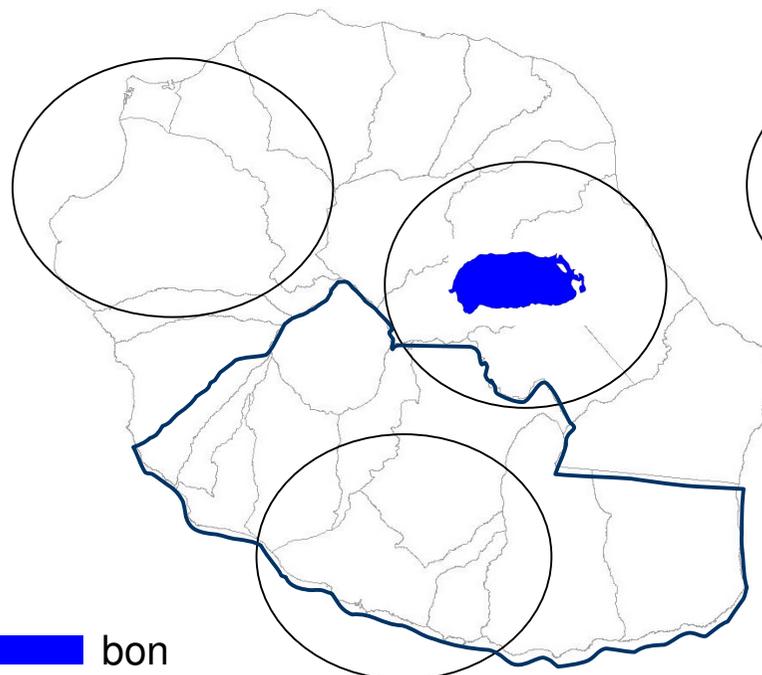
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

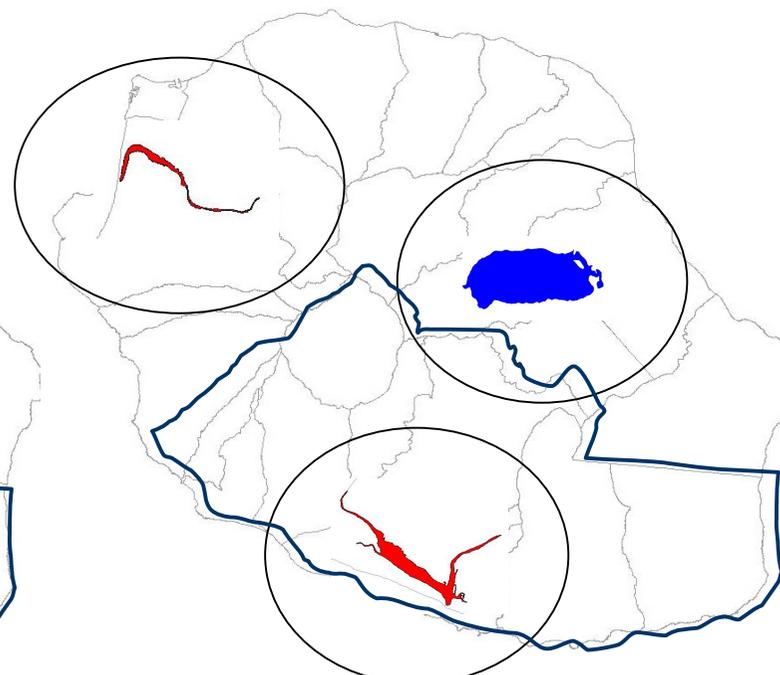
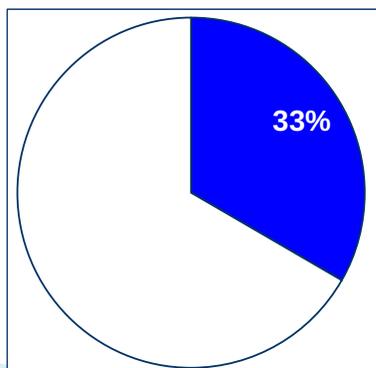
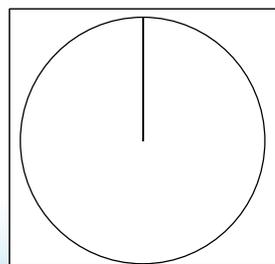
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

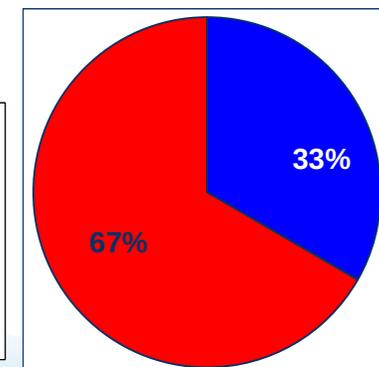
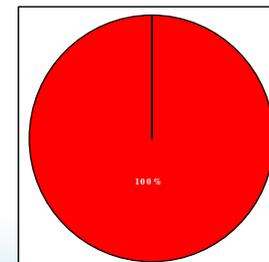
- Conclusion -



État chimique



État écologique



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

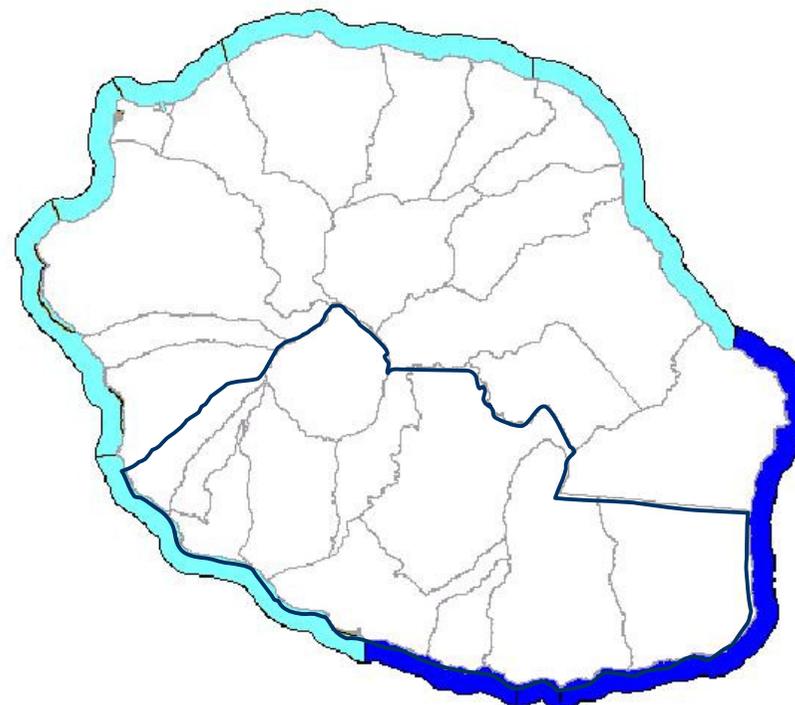
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

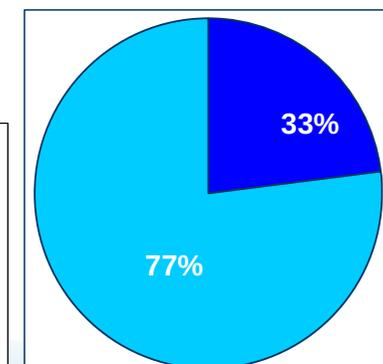
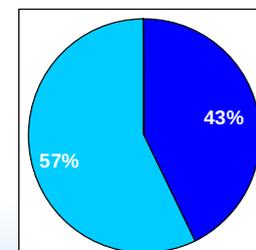
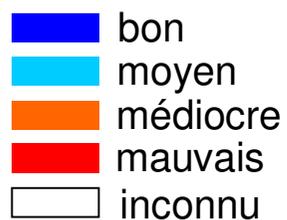
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -



État chimique inconnu

État écologique



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

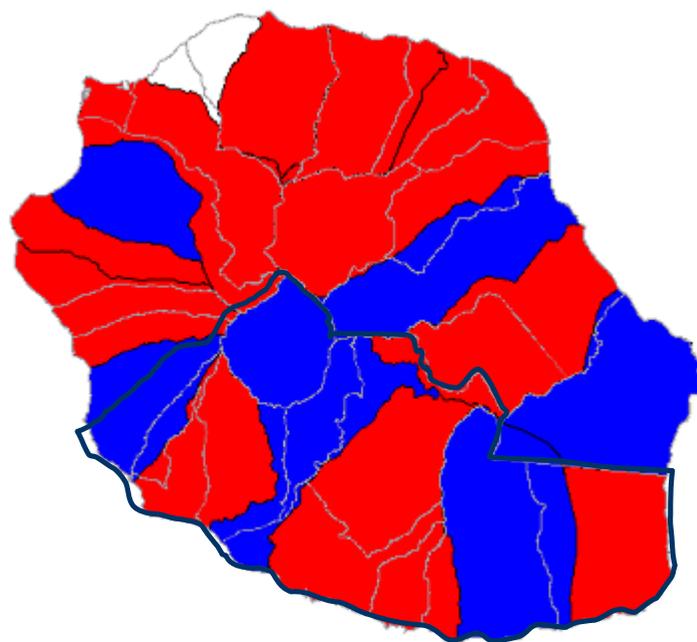
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

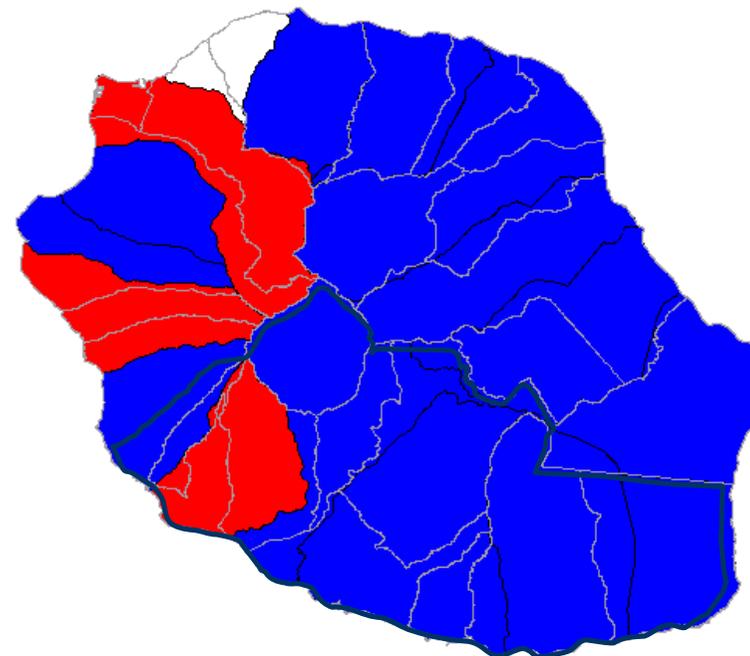
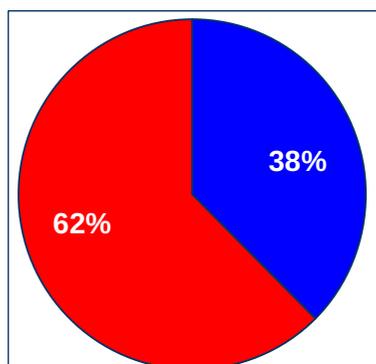
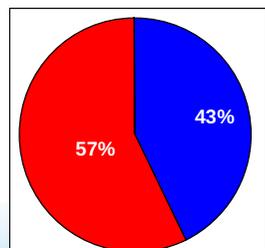
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

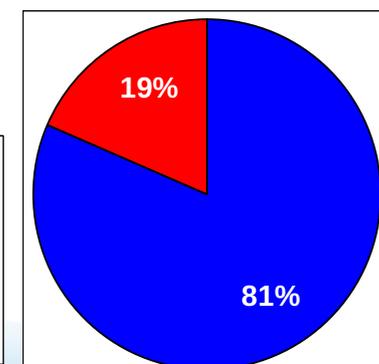
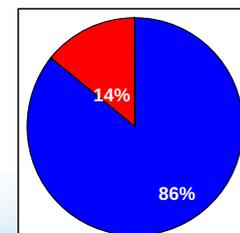
- Conclusion -



État chimique



État quantitatif



Les objectifs visés

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

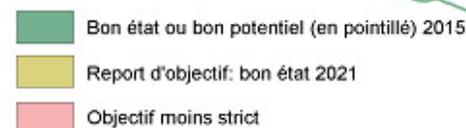
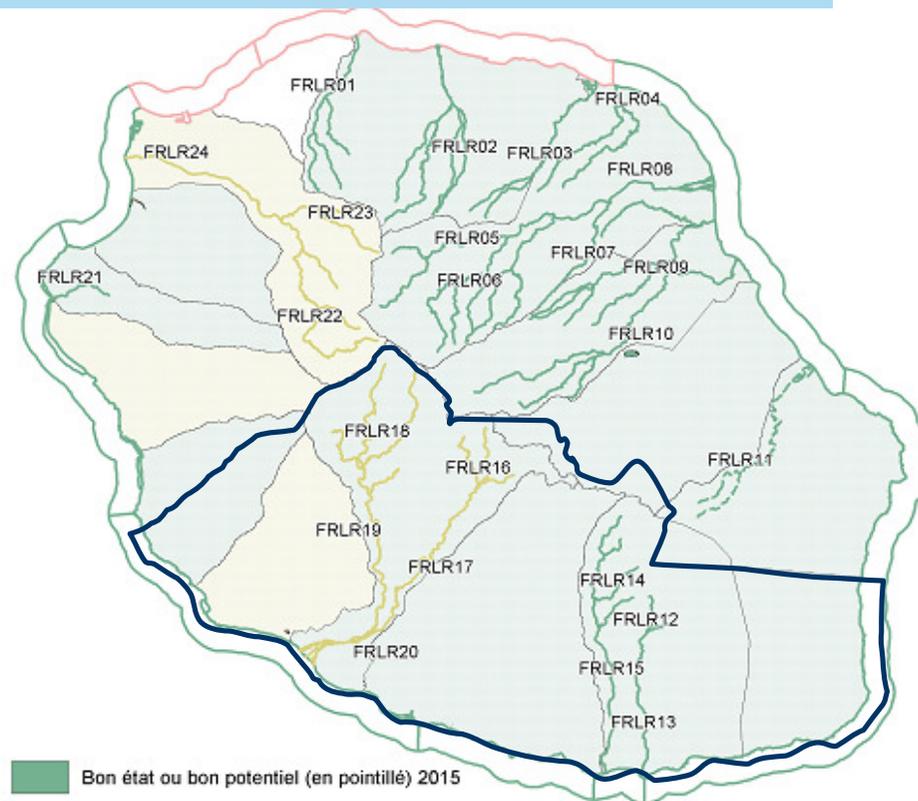
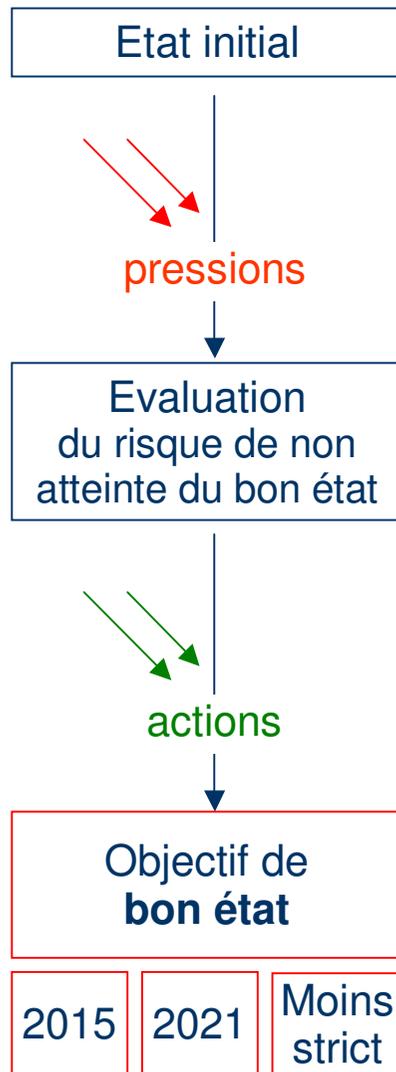
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

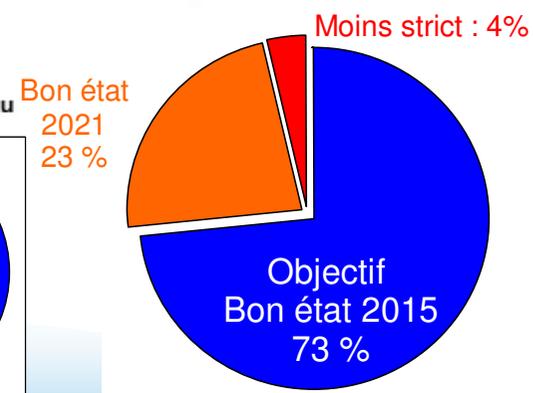
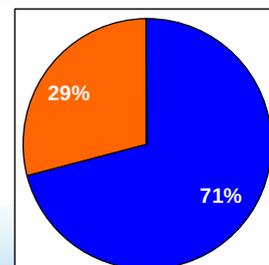
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -



Objectifs d'état global des masses d'eau





Bilan Etat des lieux zone SUD

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux 2007

- Réalisé à dire d'experts
- La plus grande micro-région, 40 % des masses d'eau
- Bon état chimique des cours d'eau, mais 67 % des cours d'eau en état écologique médiocre (bassin de Cilaos, lié à la continuité écologique)
- Etat moyen des aquifères : mauvais état chimique (3/7) (pesticides) et 1 des 3 aquifères en mauvais état quantitatif (Aquifère Etang Salé – St Louis)

=> pressions persistantes : risques de non atteinte du bon état

- Pollutions (pesticides, azotées)
- Obstacles sur les cours d'eau (continuité écologique...)
- Prélèvements

● Objectifs de Bon Etat

- Cours d'eau du cirque de Cilaos , l'étang du Gol et l'aquifère de l'Etang Salé- St Louis en objectif de bon état 2021 (environ 1 /3 des masses d'eau de la micro-région)
- **Toutes les autres masses d'eau en objectif de bon état 2015**

Enjeux importants sur la micro-région SUD.



3 – Le SDAGE 2010-2015

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

3 – Le SDAGE 2010-2015



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Historique de réalisation

- Plusieurs étapes réglementaires (consultations...)
- Grandes étapes :
 - 2005 : Premier état des lieux
 - 2006 : Première consultation du public
 - 2007 : Consolidation de l'Etat des lieux
 - 2008 : Arrêté du programme de surveillance
 - 2008 : Approbation du premier projet de SDAGE
 - 2009 : Consultation des assemblées
 - 2009 : Seconde consultation du public
 - 2009 : Analyse juridique du SDAGE
 - 2009 : Approbation finale
 - 2010 : Valorisation / diffusion des documents

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

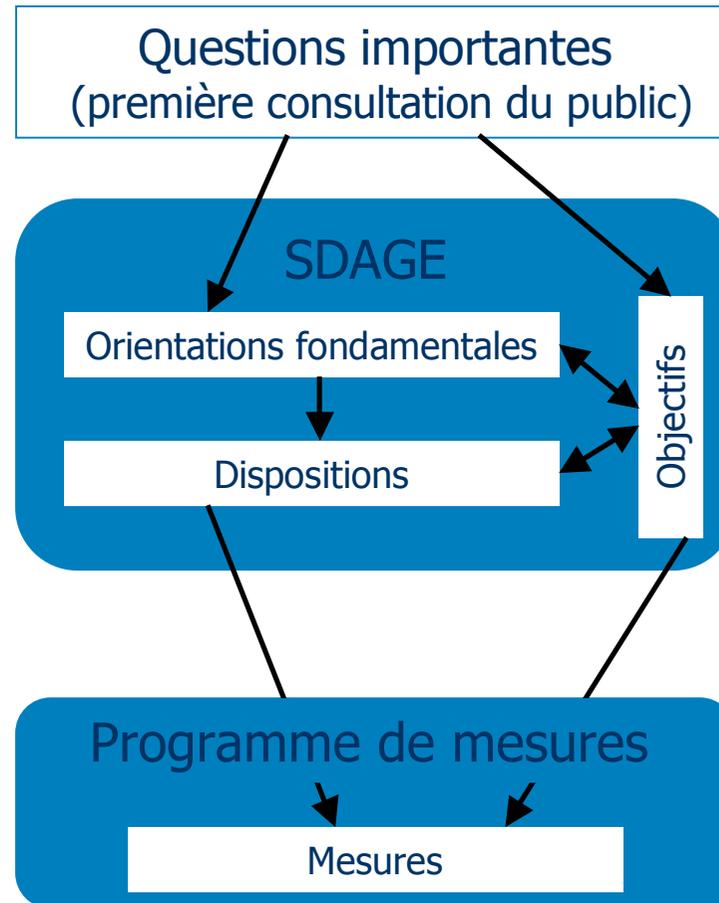
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Des orientations fondamentales aux dispositions ...



Orientations fondamentales

↓
Principes d'action

↓
Orientations

↓
Dispositions



Le SDAGE Réunion 2010-2015

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

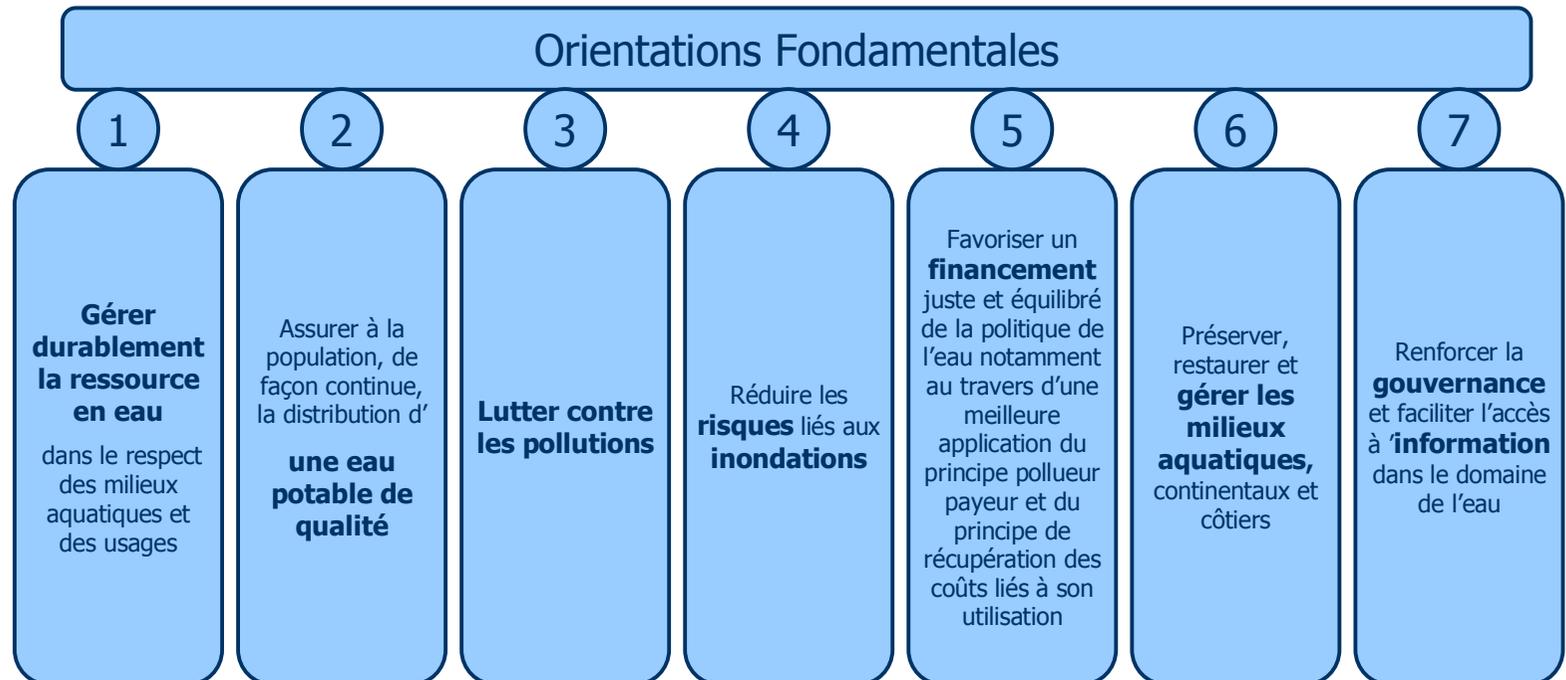
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● 7 Orientations Fondamentales retenues

- intègrent les 13 OF du SDAGE 2001
- intègrent les grands enjeux définis par les Réunionnais (consultation 2006)





OF n°1 : gérer les ressources en eau

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Gérer durablement les ressources en eau dans le respect des milieux aquatiques et des usages

Constats

- Inadéquation ressources besoins
- Inégale répartition géographique
- Augmentation des pressions



Principes d'actions

- Assurer l'équilibre ressources/besoins
- Favoriser les économies d'eau
- Améliorer la connaissance
- Poursuivre le développement des ouvrages structurants

- Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
1.1.1	Le Conseil Général arrête un schéma départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques avant 2013	Conseil Général
1.3.1	Pour tout nouvel ouvrage incluant un prélèvement dans le milieu et soumis à déclaration ou à autorisation, les autorités compétentes exigent la pose de compteurs de production par ouvrage et la transmission de ces données	DEAL

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Assurer à la population de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité

Constats

- Vulnérabilité des systèmes
- Prélèvements inégalement répartis (3/4 eaux superficielles et 1/4 eaux souterraines)



Principes d'actions

- Assurer la protection des captages
- Lutter contre les pollutions diffuses
- Sécuriser l'approvisionnement

Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
2.2.3	<i>(cas des ouvrages vulnérables)</i> Afin de préserver l'intégrité de la ressource, les services de l'État veillent à la fermeture ou au démontage des ouvrages abandonnés conformément à la réglementation.	Services de l'Etat
2.3.1 2.3.2 2.3.3	Les services de l'État définissent et actualisent une liste de captages prioritaires + définition des aires d'alimentation + programme d'actions	Services de l'Etat



OF n°3 : lutter contre les pollutions

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

• Lutter contre les pollutions

Constats

- Eaux superficielles : dégradations ponctuelles
- Eaux souterraines : tendance à la dégradation
- Eaux côtières : milieux sensibles et menacés



Principes d'actions

- Mise en conformité de l'assainissement
- Lutter contre pollutions azotées et phytosanitaires
- Qualité des eaux pluviales

• Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
3.1.1	Les aides publique en matière d'assainissement s'appuient, en terme de priorisation, sur l'existence d'un schéma directeur d'assainissement de moins de 5 ans	Instructeurs d'aides
3.10.3	La Chambre Agriculture en collaboration avec les services de l'État veille à l'importation d'engrais adaptés	DAAF

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

• Réduire les risques liés aux inondations

Constats

- Pluviométrie exceptionnelle
- Imperméabilisation « galopante » des sols



Principes d'actions

- Développer la culture du risque
- Réduire l'aléa
- Réduire la vulnérabilité
- Améliorer l'efficacité des interventions publiques

• Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
4.2.3	Dans les communes soumises aux inondation par ruissellement, les PLU édictent pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation, les mesures visant à limiter le ruissellement pluvial...	Collectivités locales
4.4.1	Objectif 2015 : 100% de l'île couverte par des PPRI . Présentation annuelle de l'état d'avancement en Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs	DEAL



OF n°5 : un financement juste

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur-payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation

Constats

- Nécessaire évaluation de la capacité économique des acteurs face à l'objectif de bon état
- Insuffisance de la mise en œuvre du principe pollueur payeur



Principes d'actions

- Mettre en place des outils financiers
- Optimiser les leviers financiers
- Incité à la transparence des couts

Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
5.1.1	L'Office de l'Eau, sur proposition du Comité de Bassin, met en place les redevances définies par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. [...]	Office de l'Eau sur proposition du Comité de Bassin
5.3.2	Les collectivités équilibrent avant 2015 leur budget de l'eau en adoptant une tarification permettant de couvrir l'ensemble des dépenses inhérentes à ce service public	Collectivités locales



OF n°6 : gérer les milieux aquatiques

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques continentaux et côtiers

Constats

- Milieux complexes, dynamiques et interdépendants
- De haute qualité écologique et d'importance patrimoniale et fonctionnelle



Principes d'actions

- Lutter contre les pollutions
- Rétablir la continuité écologique
- Lutter contre les espèces envahissantes
- Améliorer la connaissance

Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
6.1.1	[...] tout nouveau rejet impactant la Réserve Naturelle Marine de La Réunion est interdit. Cette disposition vaut également pour les zones de carénage.	Collectivités locales DEAL
6.2.1	Préservation et poursuite de l'identification des réservoirs biologiques. [...] L'acquisition de connaissances complémentaires et la restauration progressive des milieux actuellement dégradés contribueront à proposer un ajustement de la liste susvisée lors de la prochaine révision du SDAGE.	DEAL



OF n°7 : renforcer la gouvernance

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE
2. Etat des lieux et surveillance
3. Le SDAGE 2010-2015
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Renforcer la gouvernance et faciliter l'accès à l'information dans le domaine de l'eau

Constats

- Nécessaire confortement du dispositif institutionnel pour une gestion de l'eau à long terme
- Insuffisance de la prise en compte des enjeux liés à l'eau



Principes d'actions

- Améliorer la gestion des données et l'accès à l'information sur l'eau
- Renforcer la politique locale de l'eau
- Assurer la prise en compte du cycle de l'eau dans les projets

- Exemples

Dispositions	Intitulé	Qui ?
7.1.1	Les autorités publiques et leurs partenaires potentiels mettent en œuvre le SDDE. Le portail d'information sur l'eau www.reunion.eaufrance.fr doit être enrichi.	DEAL Office de l'eau
7.5.4	Les documents de planification dans le domaine de l'urbanisme (SCOT, PLU, etc.) ainsi que les projets plus vastes d'infrastructures bénéficiant souvent de fonds publics, doivent être compatibles avec le SDAGE [...]	Collectivités locales



Les documents d'accompagnement

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- 8 documents d'accompagnements spécialisés
 - DA1 : Gestion de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique
 - DA2 : Tarification de l'eau et récupération des coûts
 - DA3 : Résumé du programme de mesures
 - DA4 : Résumé du programme de surveillance
 - DA5 : Dispositif de suivi du SDAGE
 - DA6 : Information et consultation du public
 - DA7 : Evaluation du potentiel hydroélectrique
 - DA8 : Rapport de synthèse relatif aux eaux souterraines

Le programme de mesures : principe

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -



- Second pilier du plan de gestion
- « plan d'action » du SDAGE : atteindre les objectifs définis dans le SDAGE.
 - Soumis pour avis au Comité de Bassin
 - Validé par l'Etat en concertation avec les acteurs
 - Définit les actions précises : échancier, cout, nature réglementaire, le maitre d'ouvrage...
- Comprend :
 - des **mesures de base** : obligations minimales à respecter
 - des **mesures complémentaires**, éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux
- Actions opérationnelles 3 ans après leur adoption et évaluées (art. 15 DCE)

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Orientations Fondamentales du SDAGE

① Gérer durablement la ressource en eau dans le respect des milieux aquatiques et des usages

② Assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité

③ Lutter contre les pollutions

④ Réduire les risques liés aux inondations

⑤ Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation

⑥ Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques, continentaux et côtiers

⑦ Renforcer la gouvernance et faciliter l'accès à l'information dans le domaine de l'eau

Programme de mesures

Ressources en eau et économies

Thème non intégré dans le plan de gestion DCE
non traité dans le programme de mesures

Assainissement

Dépollution industrielle

Pratiques agronomes

Thème non intégré dans le plan de gestion DCE
non traité dans le programme de mesures

Tarification, prix de l'eau :
Pas de mesures spécifiques : les
Dispositions du SDAGE incombant aux
services de l'Etat sont suffisantes

Hydromorphologie et Biodiversité

Pas de mesures spécifiques : les dispositions du
SDAGE incombant aux services de l'Etat sont
suffisantes



Le programme de mesures : construction

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

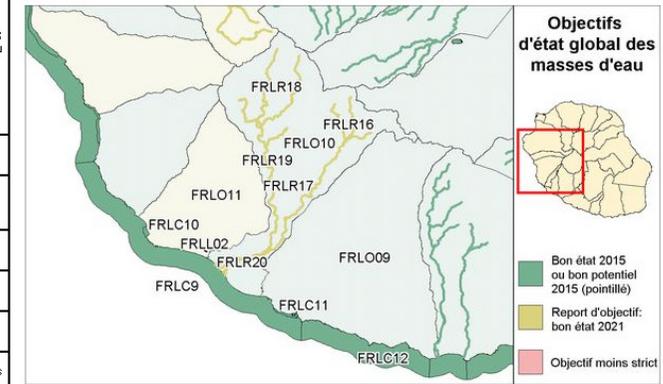
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Mesures précises, masses d'eau précises, un but précis...

Cours d'eau	FRLR17	Bras de la Plaine	BE 2021	Biologie en lien avec l'hydromorphologie; travaux en cours : temps de réponse du milieu
Cours d'eau	FRLR18	Cirque de Cilaos		
Cours d'eau	FRLR19	Bras de Cilaos		
Cours d'eau	FRLR20	Rivière St Etienne		
Eau côtière	FRLC11	Zone récifale - Saint Pierre	Bon Etat 2015	
Eau côtière	FRLC12	Saint Pierre - Pointe de la Cayenne	Bon Etat 2015	
Eau côtière	FRLC10	Zone récifale - Etang salé	Bon Etat 2015	
Eau côtière	FRLC9	Pointe au sel - Saint Pierre	Bon Etat 2015	
Eau souterraine	FR_LO_010	Aquifère Entre Deux Cilaos	Bon Etat 2015	
Eau souterraine	FR_LO_011	Aquifère Etang Salé - St Louis	Bon Etat 2021	Chimie en lien avec le quantitatif, délais nécessaires AFP amenée par le transfert des eaux



Mesures clefs retenues									
Code mesure	Intitulé de la mesure	Masses d'eau concernées	Type de mesure	Maîtrise d'Ouvrage envisagée	Coût estimatif (en K€)	Mise en œuvre	Echéance de réalisation		
Assainissement - Collectivités locales									
3.1.B	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	FRLC11, FRLC12, FRLC9, FRL009	Base	Communes : St Pierre Tampon	15 800	R	2011		

Ex :

- **Principe** : lutter contre les pollution (OF 3)
- **Objectif** : amélioration de l'état physico-chimie de plusieurs masses d'eau côtières et d'un aquifère,
- **Moyen** : mesure 3.1.B : construction / extension d'une STEP
- => opérateur identifié, estimation financière et délai de réalisation

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

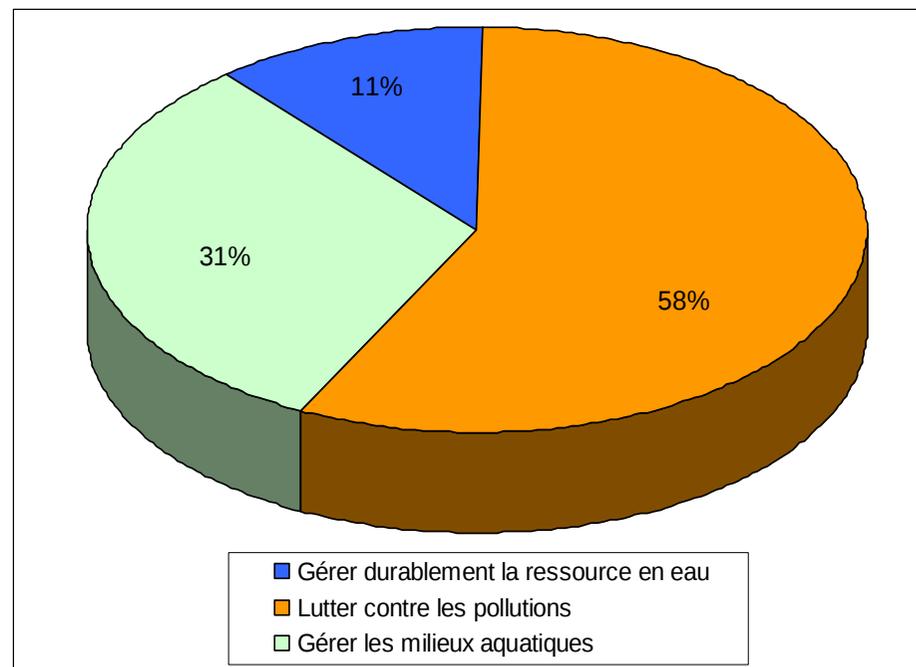
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- 105 actions uniques identifiées,
 - **30 %** de mesures de bases.
 - majoritairement lié à la lutte contre les pollutions



Répartition des actions
par nombre



4 – Le suivi du SDAGE 2010-2015

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

4 – Le suivi du SDAGE 2010-2015



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Un suivi : pourquoi et comment faire ?

- Pilotage = analyse de la politique menée
objectifs ⇔ coûts ⇔ résultats
- La DCE impose un **résultat** , la Commission **questionne** les Etats membres
- 2 suivis du plan de gestion :
 - Suivi du SDAGE :
 - Basé sur des indicateurs nationaux + bassins
 - Les notes thématiques : une aide à l'appropriation
 - Suivi du Programme de mesures
 - Suivi de l'avancement des actions retenues
 - Suivi des résultats visibles sur l'état des masses d'eau



Suivi du SDAGE : indicateurs

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Indicateurs nationaux

1. L'évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis;
2. La réduction des émissions de chacune des substances prioritaires ;
3. Le dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux ;
4. **Les volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité ;**
5. Le niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux ;
6. La préservation de zones d'expansion de crues et la mise en place de servitudes de surinondation ;
7. **La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;**
8. L'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs ;
9. Le développement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et des contrats de rivières ;
10. Les coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin ;
11. La récupération des coûts par secteur économique.

● Indicateurs complétés par ceux du bassin (DA5).

- Indicateur 2a : part des volumes prélevés issus d'un captage ayant dépassé au moins une fois dans l'année les seuils nitrates et pesticides
- Indicateur 3c : degré de conformité des équipement épuration : Nb de STEP conformes / Nb total de STEP

● Publication des premiers résultats en 2012

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

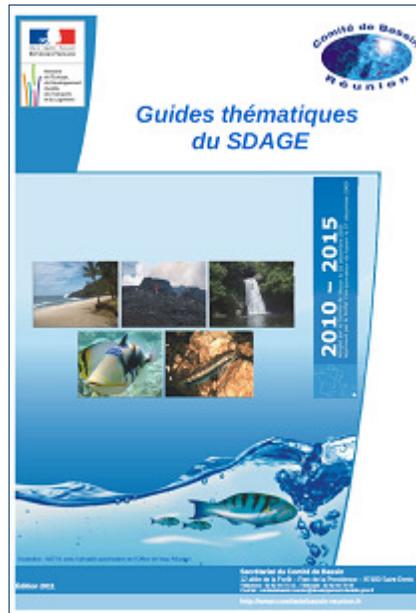
2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -



Approche opérationnelle des dispositions du SDAGE

- Accès par grandes démarches adaptées pour les principaux acteurs
- Double analyse des dispositions
 - Par zonage
 - Par grands thèmes

- 1.1 - Le SDAGE et les critères de **subventions**
- 1.2 – Le SDAGE et **l'eau potable**
- 1.3 – Le SDAGE et ses impacts sur les démarches **police de l'eau**
- 1.4 – Le SDAGE et ses impacts sur les **démarches ICPE**
- 1.5 – Le SDAGE et les **collectivités**
- + 2.1 – Les **substances dangereuses**

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Le SDAGE et ses impacts sur les démarches ICPE

2. **Thèmes ayant des dispositions relevant des ICPE**

2.1 **Liées aux prélèvements**

Quelque soit la localisation du prélèvement :

Principales dispositions du SDAGE ciblées	
Code	Libellé de la disposition:
1.1.3	Les nouvelles autorisations de prélèvement en eau souterraine, quel qu'en soit l'usage, ne peuvent être accordées que si l'étude d'incidences ou d'impacts démontre que le nouveau prélèvement ne s'oppose pas à l'atteinte de l'objectif d'équilibre quantitatif global de la masse d'eau souterraine, entre les prélèvements et la recharge naturelle de cette masse d'eau.
1.3.1	Pour tout nouvel ouvrage incluant un prélèvement dans le milieu et soumis à déclaration ou à autorisation, les autorités compétentes exigent la pose de compteurs de production par ouvrage et la transmission de ces données.
6.8.3	Améliorer la connaissance des impacts sur le milieu (mise en œuvre du réseau de contrôle opérationnel). Pour toutes les activités relevant du régime de l'autorisation ou de la déclaration, les documents d'incidence ou l'étude d'impact détaillent les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les effets négatifs des projets sur l'environnement. Pour les activités soumises à autorisation, des dispositifs de contrôle de l'état du milieu aquatique en amont et en aval du projet sont prévus et les mesures compensatoires sont intégralement reprises dans l'arrêté préfectoral. Lorsque les mesures envisagées ne permettent pas de réduire significativement ou de compenser les effets négatifs, les projets font l'objet d'un refus, à l'exception des projets d'intérêt général (projets relevant du VII de l'article L 212-1 du CE et des articles R 212-7 et R 212-11 du Code de l'environnement).
7.4.4	Sous réserve des réglementations en vigueur, les décisions administratives dans le domaine de l'eau encouragent et privilégient une évaluation des impacts des projets à l'échelle du bassin versant et/ou du bassin d'alimentation du système aquifère sous jacent.

2.2 **Liées aux extractions de matériaux (risques)**

Quelque soit la localisation des extractions :

Principales dispositions du SDAGE ciblées	
Code	Libellé de la disposition:
4.3.1	Les acteurs publics luttent contre les extractions non autorisées
6.6.2	Les extractions de matériaux en lit majeur relèvent de la réglementation sur les ICPE depuis la loi 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières (le schéma départemental des carrières prévu par l'article L.515-3 du code de l'environnement, sera rendu compatible avec le SDAGE dans un délai de 3 ans). Les services de l'Etat vérifient que l'étude d'impact requise avant autorisation d'extraction, démontre, entre autres, que l'exploitation est compatible avec les objectifs de bon état des masses d'eau (qualité des eaux -turbidité-, fonctionnement hydraulique des milieux et écosystèmes). L'acte administratif d'autorisation précise le programme de suivi environnemental de l'exploitation.

Note thématique 1.4 du SDAGE 10 / 12

Thème 1 analysé

+

Dispositions directement liées (plusieurs OF)

Thème 2 analysé

+

Dispositions directement liées (plusieurs OF)



Suivi du SDAGE : Conclusions notes thématiques

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Objectifs des notes
 - « pense bête » de terrain
 - Réorganise les principales dispositions par métiers
- Les notes ne résument **pas tout** le SDAGE :
 - Que les dispositions d'actions
 - Ne reprend pas tout le contexte décrit dans le SDAGE

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

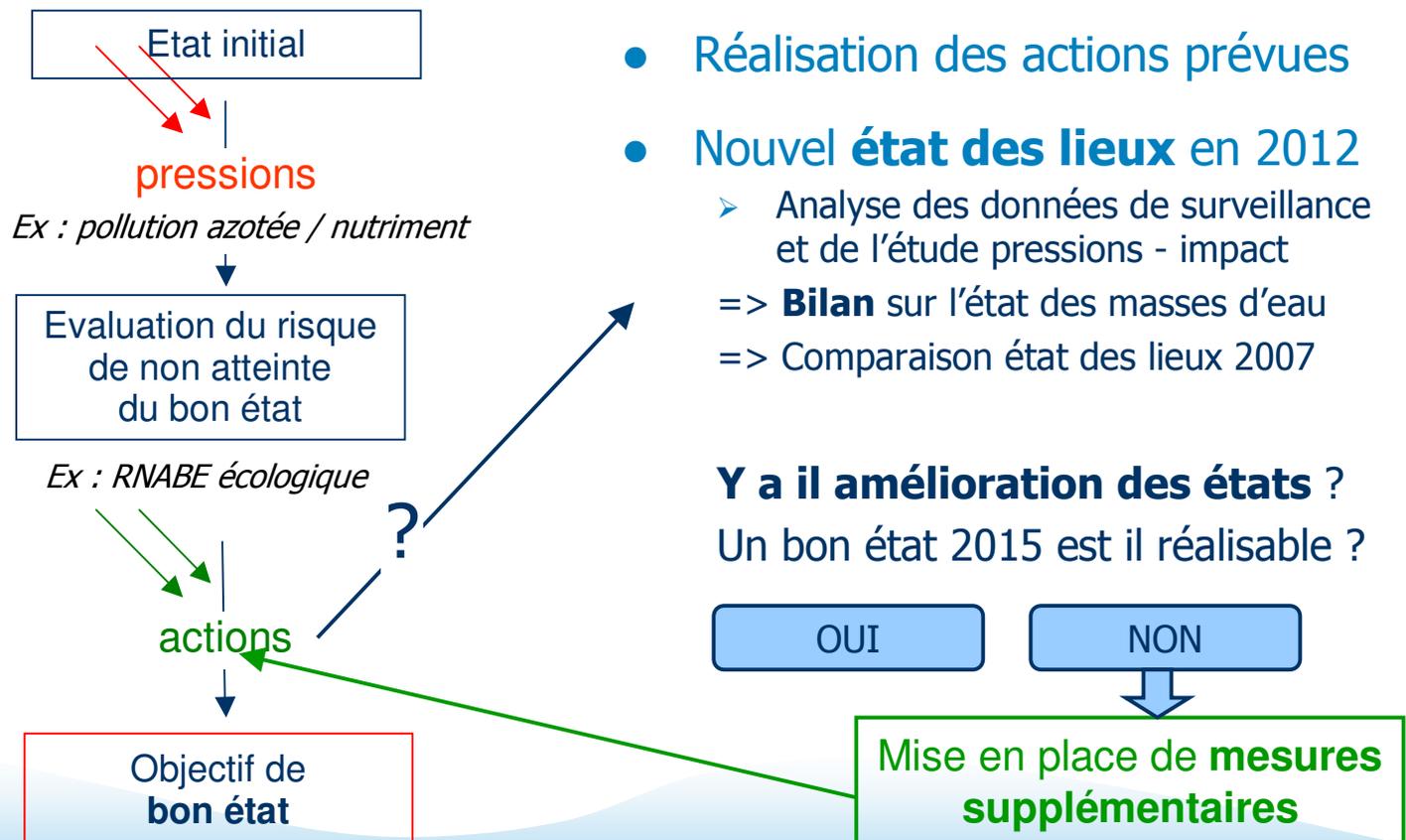
- 2 objectifs à ce suivi :

- Mesurer l'avancement des projets

=> approche par actions : « *action non débutée* | *action en cours* | *action terminée* »

- Déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires

=> approche par masses d'eau => Quel impact d'action sur les masses d'eau ciblées ?



- Réalisation des actions prévues

- **Nouvel état des lieux en 2012**

- Analyse des données de surveillance et de l'étude pressions - impact

=> **Bilan** sur l'état des masses d'eau

=> Comparaison état des lieux 2007

Y a il amélioration des états ?

Un bon état 2015 est il réalisable ?

OUI

NON

Mise en place de **mesures supplémentaires**



Suivi du programme de mesures

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

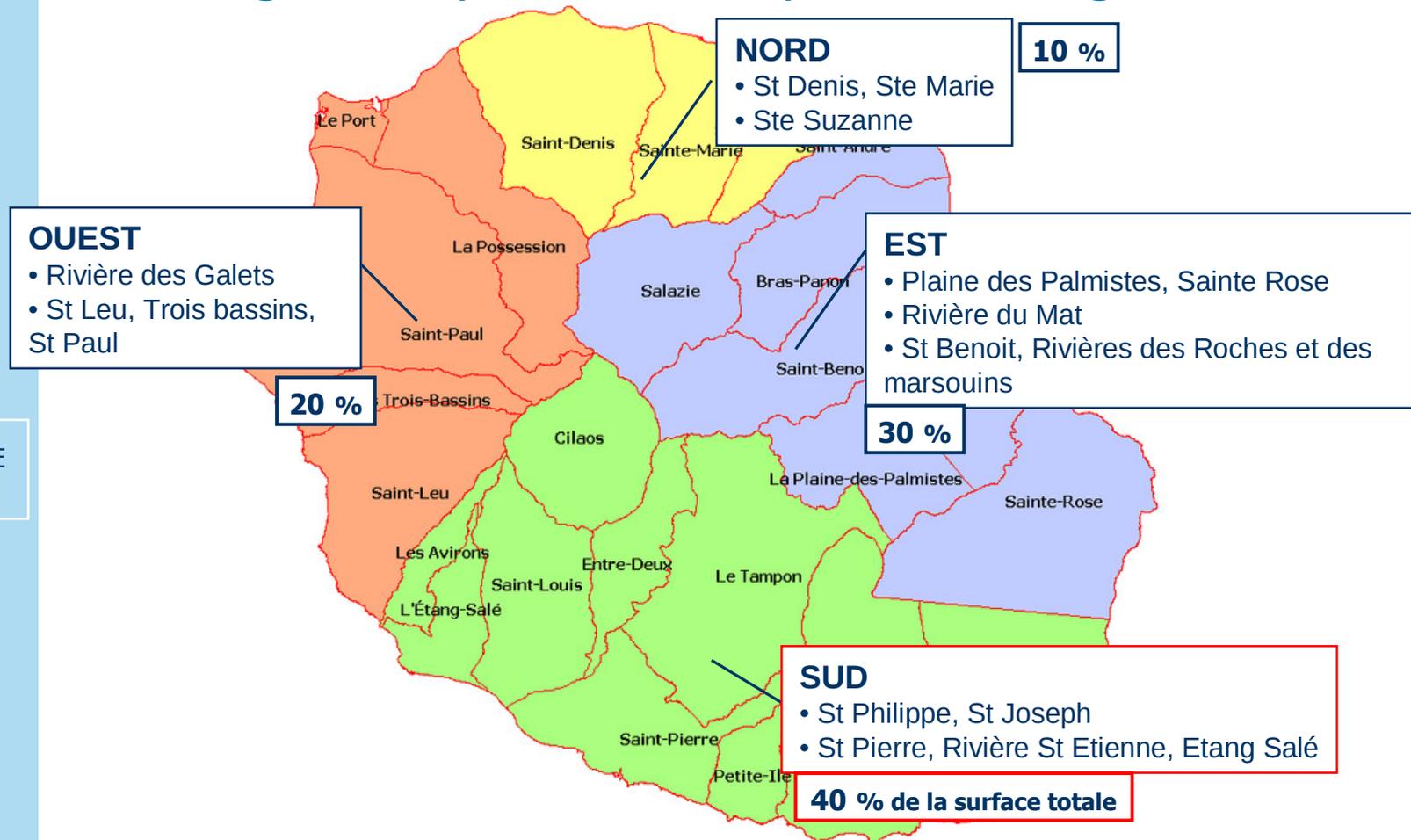
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Suivi global / présentation par micro-régions.





Programme de mesures : micro-région SUD

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

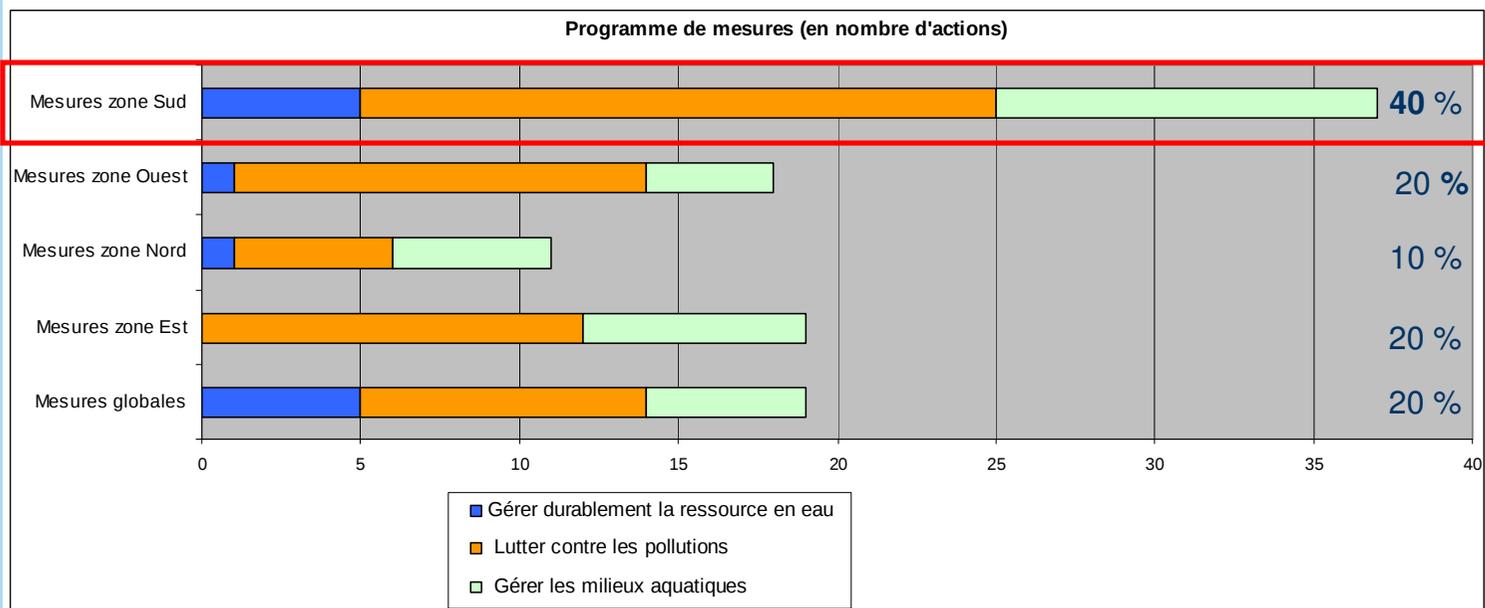
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Part du **SUD** dans le programme de mesures



● Micro région SUD : 37 actions (40%)

➤ Un nombre important d'actions



Suivi du Programme de mesures : liste

Micro-région SUD

Liste des mesures de la zone SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

thème du programme de mesures			description de l'action					suivi et masses d'eau impactées				
NCF	domaine	thème	code mesure	MB / MC	intitulé de la mesure	zone	Maîtrise d'Ouvrage déclarée	Coût estimatif	échéance déclarée	avct global	nbME	liste ME
1	Généralisable la ressource en eau	connaissance et le suivides ressources	15.A	MC	Réaliser des études afin de mieux caractériser les capacités de renouvellement des nappes, actualiser ou affiner les modèles existants (relations nappes rivères, phénomènes d'as sec, broussais, ...). Actualiser le modèle existant SAGE Sud.	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Office de l'eau	50 000 €	2012	?	3	FRLG09, FRLG00, FRLG01
1	Généralisable la ressource en eau	Ressources / besoins	11A	MC	Mettre à jour le bilan ressources/besoins du SAGE Sud incluant les perspectives d'évolution pour établir des schémas de répartition de la ressource concertés, inter-agents (volume prélevé en fonction des ressources et des périodes de l'année) en tenant co	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	MOu du SAGE	75 000 €	2012	ND	8	FRLG09, FRLG00, FRLG01, FRLG08, FRLR17, FRLR18, FRLR19
1	Généralisable la ressource en eau	Ressources / besoins	11B	MC	Interconnexion du Bras de la Plaine et du Bras de Cléon, en vue de la sécurisation de l'alimentation en eau (irrigation et eau brute communale) des communes	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Conseil Général	25 000 000 €	2018	?	2	FRLR17, FRLR19
1	Généralisable la ressource en eau	connaissance et le suivides ressources	15.A	MC	Volet mesure 15.A SAGE Sud pour le territoire St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	5, St Philippe, St Joseph	Office de l'eau	- €	2012	?	1	FRLG07
1	Généralisable la ressource en eau	Ressources / besoins	11A	MC	Volet mesure 11A SAGE Sud pour le territoire St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	5, St Philippe, St Joseph	MOu du SAGE	- €	2012	?	1	FRLG07
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de Petite Ile	277 100 €	2012	?	2	FRLC12, FRLG09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de Petite Ile	2 500 000 €	2012	ND	2	FRLC12, FRLG00
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de St Pierre	1 686 000 €	2011	EC	4	FRLC12, FRLC12, FRLC09, FRLG09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune du Tampon	11 362 000 €	2011	EC	4	FRLC12, FRLC12, FRLC09, FRLG09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de St Pierre	18 800 000 €	2011	EC	4	FRLC12, FRLC12, FRLC09, FRLG09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de l'Entre Deux	1 196 000 €	2012	EC	5	FRLG00, FRLR18, FRLR19, FRLR20, FRLC09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1C	MC	Réalisation et/ou mise à jour pérennitaire de Schémas Directeurs d'Assainissement communaux ou intercommunaux.	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de l'Entre Deux	40 000 €	2012	?	5	FRLG00, FRLR18, FRLR19, FRLR20, FRLC09
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de St Louis	12 800 000 €	2011	EC	6	FRLG00, FRLG01, FRLR18, FRLR20, FRLC09, FRLI02
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de St Louis	800 000 €	2011	EC	6	FRLG00, FRLG01, FRLR18, FRLR20, FRLC09, FRLI02
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de l'Etang Salé	2 357 000 €	2011	EC	3	FRLG00, FRLC09, FRLC10
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de l'Etang Salé	6 000 000 €	2011	EC	2	FRLC12, FRLG00
3	Lutter contre les pollutions	lute contre les pollutions azotées et phosphorées	3.1E.A	MC	Dans les zones prioritaires, réaliser des Schémas Directeurs d'Écoaménagement (Pavil/SDEP)	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de l'Etang Salé	75 000 €	2012	?	1	FRLC10
3	Lutter contre les pollutions	lute contre les pollutions azotées et phosphorées	3.1E.A	MC	Dans les zones prioritaires, réaliser des Schémas Directeurs d'Écoaménagement (Pavil/SDEP)	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de St Pierre	75 000 €	2012	?	1	FRLC11
3	Lutter contre les pollutions	lute contre les pollutions azotées et phosphorées	3.1E.A	MC	Dans les zones prioritaires, réaliser des Schémas Directeurs d'Écoaménagement (Pavil/SDEP)	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Commune de Petite Ile	75 000 €	2012	?	1	FRLC12
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.2.A	MC	Création ou réhabilitation d'ouvrage de dépollution pour les IPE et industries concernées	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Industriels du secteur	7 500 000 €	2010	?	13	FRLR18, FRLR19, FRLR20, FRLC12, FRLC13
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MC	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	5, St Philippe, St Joseph	Commune de St Philippe	5 290 000 €	2015	EC	2	FRLG07, FRLC07
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	5, St Philippe, St Joseph	Commune de St Philippe	3 620 000 €	2015	ND	2	FRLG07, FRLC07
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1A	MB	Création, extension ou réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées	5, St Philippe, St Joseph	Commune de St Joseph	2 334 000 €	2011	EC	7	FRLG08, FRLC07, FRLC12, FRLR18, FRLR19, FRLR20
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.1B	MB	Création, réhabilitation de systèmes d'épuration des eaux usées collectées	5, St Philippe, St Joseph	Commune de St Joseph	8 560 000 €	2011	EC	7	FRLG08, FRLC07, FRLC12, FRLR18, FRLR19, FRLR20
3	Lutter contre les pollutions	mise en conformité de l'assainissement	3.2.A	MC	Création ou réhabilitation d'ouvrage de dépollution pour les IPE et industries concernées	5, St Philippe, St Joseph	Industriels du secteur	- €	2010	?	8	FRLC12, FRLR18, FRLR19, FRLR20, FRLC13, FRLC17, FRLG07
6	gérer les milieux aquatiques	Rétablir la continuité écologique	6.3.E	MC	Diagnostiquer un diagnostic morpho-dynamique fonctionnel des cours d'eau en fonction de cours d'eau sensibles. Définir un projet objectif de ces cours d'eau, intégrer ces profils à la préservation et la reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau, la gestion	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Etat	100 000 €	2012	?	5	FRLR18, FRLR19, FRLR20
6	gérer les milieux aquatiques	Lutter contre les espèces envahissantes	6.7.A	MC	Lutter contre les espèces non indigènes invasives (Élimination puis contrôle et suivi) - ou à moyen terme des cyclops ou managères, espèce particulièrement toxique et dangereuse pour les autres espèces piscicoles.	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Etat	45 000 €	2009-2015	?	1	FRLI02
6	gérer les milieux aquatiques	Rétablir la continuité écologique	6.6.A	MC	Accompagner la délocalisation des carrières	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	CVIS	100 000 €	2009	ND	5	FRLR18, FRLR19, FRLR20
6	gérer les milieux aquatiques	Rétablir la continuité écologique	6.3.A	MB	Mise en conformité des débris réservés (Petit Bras et Grand Bras de Cléon)	4, St Pierre, Rivière St Etienne, Etang Salé	Conseil Général	800 000 €	2011	T	2	FRLR18, FRLR19



Programme de mesures : Résumé SUD

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- **Gérer les ressources en eaux : 5 actions,**
 - 1.1.B : Interconnexion du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos :

- **Lutter contre les pollutions : 20 actions,**
 - 3.1.A : Réseaux eaux usées : 8 actions,
 - 3.1.B : Stations d'épuration : 6 actions,
 - 3 extension STEP : Pierrefonds, Etang Salé, St Louis
 - 3 créations de STEP : St Philippe, Petit Ile, St Joseph,

- **Gérer les milieux aquatiques : 12 actions,**
 - Rétablissement de la continuité écologique : aménagements d'ouvrages, études hydromorphologie

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

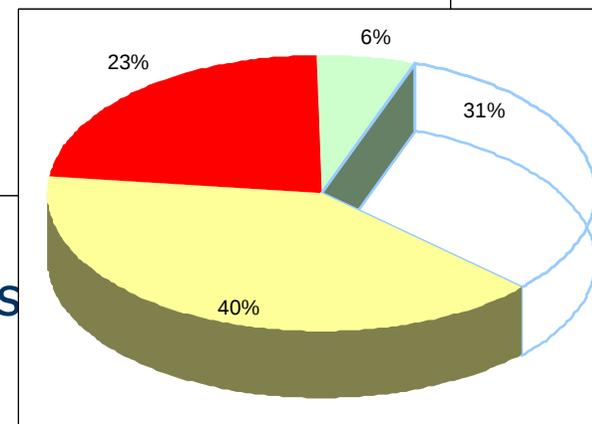
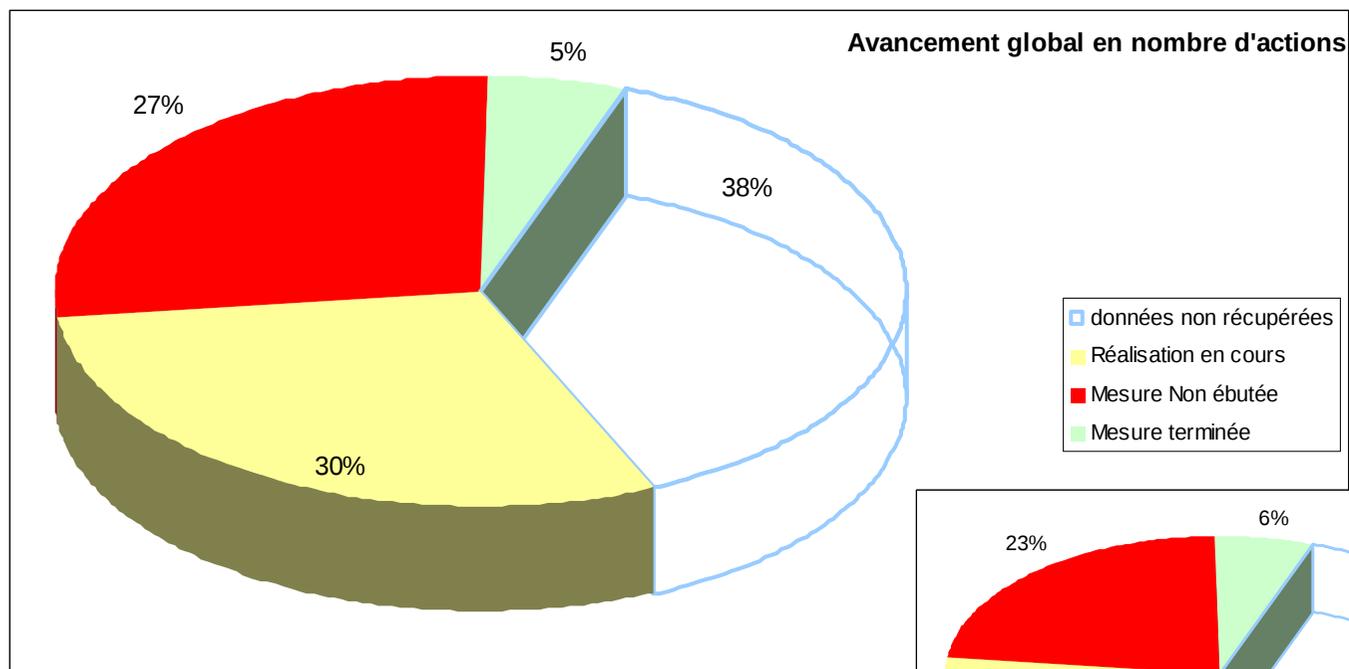
3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

● Avancement micro-région SUD



- ≅ 35% projets lancés ou terminés
- ≅ 30% projets non débutés
- ⚠ 40 % non estimés



Programme de mesures : 2 mesures exemples

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Exemple de mesure en cours

- **Mesure 3.1.B : « Création, réhabilitation de système d'épuration des eaux usées collectées. » : Extension de la STEP intercommunale de Pierrefonds**
 - Mesure de base, échéance prévue 2011
 - Maitrise d'ouvrage envisagée : Communes St Pierre, Le Tampon.
- **Objectif de l'opération:**
 - Répondre aux objectifs de la Directive ERU : soumise à l'échéance 2000 de la Directive ERU
 - Extension de 40 000 EH de traitement
- **Tâches réalisées**
 - L'ensemble des études, dossiers administratifs et financiers (FEDER, Etat, ONEMA, Région, commune)
 - Réalisation de la plupart des travaux
- **Tâches restant à mener :**
 - Quelques travaux, test, mise en eau prévue mi 2011
 - Essais, réception des travaux fin 2011, début 2012

=> fin prévue 2012



Programme de mesures : 2 mesures exemples

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Exemple de mesure terminée

- **Mesure 6.3.A et 6.3.B :** « *Mise en conformité des débits réservés* » et « *Aménagement des ouvrages et réalisation de passes à poissons et crustacés (Petit et Grand Bras de Cilaos)* »
 - Mesure de base, échéance prévue 2011
 - Maitrise d'ouvrage envisagée : Conseil Général.
- **Objectif de l'opération:**
 - Se conformer aux obligations réglementaires liées aux débits réservés afin de garantir la continuité hydraulique des cours d'eau
 - Améliorer, par la mise en place d'une passe à poisson, le peuplement de poissons et de macro-crustacés dans le cirque de Cilaos
- **Tâche réalisée :**
 - Passes à poisson, réfection du seuil et dispositifs de restitution des débits réservés.
 - Cout réel : 2 628 000 €



Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Le suivi du SDAGE et du PdM : conclusion

- Le suivi du SDAGE : suivi d'indicateurs
 - Vision globale de l'évolution des enjeux liés à l'eau
 - Rapport complet 2012
- Le suivi du programme de mesures : suivi des actions
 - Suivi de l'avancement : **recueil** auprès des maitrises d'ouvrages fin 2011 – début 2012
 - Evaluation des retards / blocages

+ Mise à jour de l'état des masses d'eau : 2012

-
- Estimation de la **pertinence des mesures prises**
 - Mise en place éventuelle de **mesures supplémentaires** pour atteindre les objectifs 2015

(rapportage à la commission européenne décembre 2012)



5 – Le SDAGE en quelques actions...

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

5 – Le SDAGE en quelques actions concrètes

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE

2. Etat des lieux et surveillance

3. Le SDAGE 2010-2015

4. Le suivi du SDAGE 2010-2015

5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Les aspects financiers du SDAGE
 - Présentation Office de l'Eau Réunion



- Les bonnes pratiques agricoles
 - Présentation DAAF – Pôle agriculture durable »





Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE
2. Etat des lieux et surveillance
3. Le SDAGE 2010-2015
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

Conclusion : Ce qu'il faut retenir...

- La Réunion, un **bassin européen**.
- Des documents cadres denses et fondamentaux dans les projets d'aménagement, en lien avec les ressources en eau...
- Le plan de gestion 2010-2015 ambitieux, **partagé** et **porté** par de nombreux acteurs
- Bientôt analyse complète à mi-parcours, mais déjà des réalisations nombreuses et encourageantes



Conclusion : faire partager les enjeux

Micro-région SUD

- Introduction -

1. Le contexte DCE
2. Etat des lieux et surveillance
3. Le SDAGE 2010-2015
4. Le suivi du SDAGE 2010-2015
5. Le SDAGE en quelques actions concrètes

- Conclusion -

- Un objectif : **Gérer durablement la ressource en eau**
- Prise en compte des problématiques « **eau** » dans les **décisions d'aménagements** du territoire .
- Une appropriation des enjeux de l'eau nécessaire
 - Large diffusion des sujets importants
 - Supports de communication :

Comité de bassin

<http://www.comitedebassin-reunion.fr/>



l'Office de l'Eau

<http://www.eaureunion.fr/>



Système d'information sur l'eau

<http://www.reunion.eaufrance.fr/>

